

## DÉCISION DU MAIRE

### SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA COMPAGNIE LE CLAIR OBSCUR POUR LE SPECTACLE "SLEEP FOR EARTH"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,  
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la programmation de la Microfolie pour la saison 2025-2026,

**Le Maire décide** de signer un contrat de cession avec la compagnie LE CLAIR OBSCUR domiciliée 82, rue de la Seine 14000 CAEN pour quatre représentations du spectacle « Sleep For Earth » à la Microfolie les 29 et 30 mai 2026 pour un montant de 3.915,91 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 15 juin 2026

Le Maire

  
Alexis DARMOIS

